



AVIS — Appel aux associations

Un grand merci aux associations qui ont participé à la journée « nettoyons la nature ». L'expérience ouverte à tous sera renouvelée l'an prochain. C'est l'occasion de rappeler que toute association bénéficiaire de subventions communales a l'obligation de fournir à la mairie son compte de résultat annuel. Souhaitons longue vie à deux nouvelles associations : Collecti'bière pour les collectionneurs d'objets brassicoles et G@lop.Théding pour les débutants en équitation. Pour une information ou un article à faire paraître dans Théd'Infos, contactez la mairie. E-mail : mairie@theding.fr - Tél. : 03 87 89 20 01.

L'agenda du trimestre

- 5 novembre 2008 : Halloween pour les enfants et leurs parents de 14h00 à 17h00 organisé par l'OMT.
- 9 novembre 2008 : marché de l'Avent organisé par La Main Tendue.
- 30 novembre 2008 : repas des Aînés organisé par la commune.
- 7 décembre 2008 : repas des pensionnés organisé par les Pensionnés.
- 7 décembre 2008 : marche organisée par les Hirondelles.
- 13 décembre 2008 : soirée italienne avec Loto Quine organisée par l'OMT.
- 8 janvier 2009 : fête de Noël avec repas et assemblée générale organisée par le 3^e âge.
- 30 janvier 2009 : cérémonie des vœux du maire organisée par la commune.



ÉDITORIAL



Une nouvelle forme de communication

Après le renouvellement du conseil municipal, l'occasion nous est donnée de changer de mode de communication. Il s'agit de trouver la manière d'informer mieux, plus régulièrement, de manière plus attractive, plus professionnelle, sans pour autant s'engager dans des dépenses supplémentaires. Aussi, j'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro du *Théd'infos* qui paraîtra trois fois par an au rythme des saisons (printemps, été et automne). Il sera complété par un bulletin municipal de 16 pages dénommé *Regards sur Théding* qui, lui, sera distribué en hiver. Une périodicité qui va de pair avec une vraie originalité au niveau des formats en rupture avec le traditionnel 21 x 29,7 très utilisé dans les diffusions publicitaires. Enfin, comme dans la presse magazine, le lecteur retrouvera à chaque édition les mêmes rubriques dans les deux supports de communication. Objectif : instaurer un vrai rendez-vous avec tous les administrés. Dernier élément de taille : dans un souci de respect de l'environnement, le papier lui aussi a fait l'objet de toutes les attentions. Les deux nouvelles publications communales pourront suivre intégralement le processus de valorisation des déchets. Bonne lecture

Jean-Paul Hilpert, maire

SOCIÉTÉ —

Les règles de civisme



Théd'infos se propose de dresser un état des lieux des règles civiques élémentaires :

- la municipalité rappelle à tous les administrés qu'en cas d'enneigement, il leur appartient de dégager le trottoir au droit de leur habitation afin de préserver une bonne qualité de vie à chacun d'entre nous.
- Les bruits considérés comme gênants sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Bien sûr, ces textes sont applicables avec sagesse, et une intervention des pouvoirs de police n'est envisageable qu'en cas d'abus.
- Aucun stationnement sur un trottoir ne doit empêcher la circulation des piétons. Cette simple remarque de bon sens est souvent oubliée, particulièrement à proximité de l'école lors de la sortie des enfants.
- La destruction par le feu de déchets verts est autorisée le jeudi.

À NOTER —

Informations pratiques



Horaires d'ouverture

Mairie - 63, rue Principale - 57450 Théding
de lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Tél. : 03 87 89 20 01 – Fax. : 03 87 90 86 51

Site : www.theding.fr

E-mail : mairie@theding.fr

Permanences

- Jean-Paul Hilpert, maire : lundi et vendredi de 14h00 à 18h00, mercredi de 8h00 à 12h00.
- Marcel Kieffer, 1^{er} adjoint : lundi de 16h00 à 18h00, mercredi et vendredi de 10h00 à 12h00.
- Maryse Aresu 2^e adjoint : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00 et mercredi de 15h00 à 17h00.
- Eliane Fischer, 3^e adjoint : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.
- Gaston Koenigsecker, 4^e adjoint : mercredi de 14h00 à 18h00.
- Tulio Pala, 5^e adjoint : présent en fonction de ses trois postes.

LE POINT SUR... L'office municipal de Théding



Après le 2^e tour des élections municipales, l'OMT a alerté la municipalité sur la gravité de sa situation financière. État des lieux.

En cessation de paiements depuis le mois d'avril, l'OMT était dans l'incapacité de payer le traitement et les charges sociales correspondantes de ses salariés. En effet, le Bureau de l'office municipal a estimé qu'il fallait contracter un emprunt de 50 000 € pour faire face aux dépenses les plus urgentes, la banque réclamant en sus une garantie communale accordée par le conseil municipal. En retour, ce dernier a souhaité un audit non judiciaire des comptes de l'OMT, de manière à s'assurer de la validité des chiffres produits car jusqu'à ce jour, l'Office n'avait jamais fait viser son bilan par un commissaire aux comptes, comme prévu dans ses statuts. L'expert a rendu ses conclusions cet été avec la constatation d'un déficit de 61 000 € au 31 décembre 2007. L'analyse des activités de l'OMT par un organisme extérieur, l'ASBH en l'occurrence, a permis de s'assurer que l'entreprise était viable, sous réserve de remplir certaines conditions :

- maîtriser les dépenses dans les limites des crédits disponibles. Il faut savoir que la commune de Théding consacre à son centre social, une part plus importante que d'autres de son budget, par rapport aux autres communes ;
- transférer l'emprunt de 50 000 € à la commune, pour ne pas à faire supporter les charges de remboursement aux usagers ;
- assurer un suivi régulier de sa comptabilité pour éviter toute dérive ;
- modifier les statuts pour ne pas être accusée du délit de « gestion de fait ». Le maire ne peut être président, puisqu'il s'octroie une subvention à lui-même.

Au cours de sa séance du 2 octobre, le conseil a approuvé l'intégralité de ces dispositions. L'OMT est sauvé pour le moment, mais fera l'objet de soins constants jusqu'à complète guérison.



TRAVAUX — Sur tous les fronts

Depuis sa prise de fonction, le conseil municipal s'est attelé à la concrétisation de nombreux chantiers sur la commune avec en point d'orgue, le lancement des travaux de l'atelier communal.

Premier grand projet de la nouvelle mandature, l'atelier communal s'inscrit résolument dans une démarche de développement durable, tant par sa qualité architecturale que par les choix en matière d'économies d'énergie. L'entreprise PRIM, chargée du gros-œuvre, a d'ores et déjà effectué les travaux de terrassement. D'autres chantiers ont également mobilisé les forces vives de la municipalité.

- Réparation des marches de l'escalier de l'église et du foyer socioculturel. Pour le foyer, un automobiliste imprudent a cassé à nouveau la pierre d'angle de la première marche...
- Rectification d'une bosse dans l'allée pavée qui mène à l'entrée de l'église.
- Remplacement de trois candélabres dans l'Allée de la Forêt.
- Aménagement d'un parking supplémentaire rue des Trembles.
- Remise en peinture des garages rue des Trembles et rue du Spitz.
- Réparation du mur de clôture du cimetière.
- Traçage du parking de la place Gustave Føegel.
- Élargissement et réfection de l'allée de la morgue.
- Amélioration de l'écoulement des eaux de pluie à la sortie du chemin du Schlüsselberg.